

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2024

Présent(e)s: 7

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, François LEROY, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS, Muriel SEIGNON,

Absent(e)s: Patrick VAILLE représenté par Eric DELMAS, Florence GELY représentée par Muriel SEIGNON, Christophe BLANC représenté par François LEROY

Excusé:

Était aussi présent(e): Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance Eric DELMAS

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 16 mai 2024
- 2. Délibération portant création d'un emploi permanent
- 3. Nouveau Plan de financement suite à l'attribution du Fonds Vert
- 4. Délibération autorisant la création d'un compte sur le service public des impôts professionnel pour la déclaration de la TVA sur le budget principal
- 5. Délibération accordant la vente du terrain d'une surface de 37m² à Dufour /Trémolet au Lotissement et détermination du prix de vente au m² lotissement la Croix de Millau
- 6. Convention de Mise à disposition de l'agent technique à la commune de vezins pour aider à la préparation des repas
- 7. Délibération sur la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme changement de logiciel et approbation des Conditions Générales d'Utilisation
- 8. Délibération sur la cession d'un morceau de la parcelle AE 755 à la Za de la Glène pour la création de l'entrée de la zone
- 9. Délibération renouvellement de la mise à disposition de la Maison Natale Jean-Henri Fabre
- 10. Délibération du transfert de compétence de l'éclairage public de la commune au Sieda
- 11. Délibération adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la fourniture de l'électricité et du gaz
- 12. Convention Route Départementale 911 Création d'un ouvrage cadre 2x2 entre la commune de Saint-Léons, le Département et le GAEC D'Astres
- 13. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
10.	10	0	0	

2. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS POUVANT ETRE POURVU PAR UN CONTRACTUEL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter du 6 août 2024, il convient de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet suite au départ à la retraite d'un agent. Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire ou un agent contractuel recruté par voie de CDD.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
10	10	U	U	

3. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT SUITE A L'ATTRIBUTION DU **FONDS VERT**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification du montant du Fonds Vert concernant la rénovation de l'éclairage public, il convient de modifier le plan de financement. Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Montant total HT:

21 600€

Participation du Sieda:

10 850€

Fonds Vert:

3 250€

Participation de la Mairie: 7 500€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
10	10	0	0	DECISION ADOPTEE A L UNANIMITE

4. ASSUJETISSEMENT A LA TVA POUR LA VENTE DE TERRAIN A BATIR

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la vente d'un terrain à bâtir réalisée par une collectivité territoriale dans le cadre de son activité économique est assujetti à la TVA de plein droit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter l'assujettissement au régime fiscal de la TVA pour la vente des terrains à bâtir sur le budget principal avec la création d'un code service TVA.

D 40	6.0				
Dé	เลเ	C	11.	VO	ie.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
 10	10	U	U	

5. VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 10 AU LOTISSEMENT BOUSCAYROL LA CROIX DE MILLAU A L'INDIVISION DUFOUR/TREMOLET

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'indivision Dufour/Trémolet a demandé d'acquérir une surface de 37m² du lot 10 afin de régulariser un problème d'implantation de construction sur leur propriété moyennant le prix de 110€ le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de vendre une partie du lot 10 au prix de 110€ le m².

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
10	9		U	

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE A LA COMMUNE DE VEZINS POUR AIDER A LA PREPARATION DES REPAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de l'agent technique doit être mise en place avec la commune de Vezins afin de préciser les modalités d'intervention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Vezins.

10 10 0 DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANII

7. DEMATERIALISATION DES ACTES ET AUTORISATION D'URBANISME CHANGEMENT DE LOGICIEL ET APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau logiciel pour l'instruction des dossiers d'urbanisme va être mis en place et que le Conseil Municipal doit donner son accord et approuver les conditions générales d'utilisation.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des CGU.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal approuve les conditions générales d'utilisation et donne son accord pour le changement de logiciel.

	Votants	Pour 10	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
1	10	10	U	U	

8. CESSION D'UN MORCEAU DE PARCELLE AE 755 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR FAIRE LE TOUNANT GAUCHE

Cette délibération est ajournée suite à un manque d'éléments pour la prise de décision.

9. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON NATALE DE IEAN-HENRI FABRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de la maison natale de Jean-Henri Fabre doit être renouveler jusqu'à la fin de l'année soit le 31/12/2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de la convention.

	Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
--	---------------	------------	-------------	--------------	--------------------------------

10.TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE AU SIEDA

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Sieda propose aux communes qu'il le souhaite de procéder au transfert de la compétence de l'éclairage public (mise à disposition du patrimoine, investissement...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse le transfert de la compétence et conserve la convention en cours avec le Sieda jusqu'en 2027.

	Votants 10	Pour 0	Contre 10	Abstention 0	DÉCISION REFUSEE À L'UNANIMITE
--	---------------	-----------	--------------	--------------	--------------------------------

11.ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA FOURNITURE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Sieda propose aux communes qu'il le souhaite d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de L'électricité et du gaz. Monsieur le Maire informe qu'actuellement nous avons la possibilité de bénéficier des tarifs règlementés d'EDF et montre au Conseil Municipal les différents tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et du gaz.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION REFUSEE À L'UNANIMITE
10	0	10	0	DECISION REPUSEE A L'UNANIMITE

12.CONVENTION POUR LA CREATION D'UN OUVRAGE CADRE 2X2 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LEONS, LE DEPARTEMENT ET LE GAEC D'ASTRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la mise en place de l'ouvrage cadre 2x2 permettant le franchissement de la RD 911, le Département nous propose de mettre en place une convention relative aux conditions de création et les modalités de financement entre le GAEC d'Astres, le Département et la Commune.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'autoriser à signer la convention.

Alexis Castan ne participe pas au vote.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
9	9	0	0	

13. QUESTIONS DIVERSES

- François Leroy, Conseiller Municipal présente le projet d'inscrire la commune de St Léons dans une démarche de préservation de la Biodiversité. Pour cela, nous avons un outil qui peut nous accompagner dans cette démarche. L'Atlas de la Biodiversité communale (ABC) à 3 objectifs:
 - 1) acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la Biodiversité.
 - 2) sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux.
 - 3) partager une vision stratégique des enjeux de Biodiversité sur le territoire. Ce projet sera engagé en 2025 sur une période de 3 ans, avec une subvention de l'OFB à hauteur de 80% et les 20% restant à la commune. Tout dépendra du budget prévisionnel en lien avec les actions proposées. Il est donné un avis favorable pour continuer les démarches.
- Alexis Castan, 1^{er} Adjoint présente le devis établis par l'entreprise Sévigné pour la réfection de la chaussée dans la Rue Lo Tarras. Le montant s'élève à 5912.10€ TTC.
- Alexis Castan, 1^{er} Adjoint informe également que la réfection de la chaussée a été effectué au chemin des Lavognes, les Combes de la Valette, le Vialaret et la Glène.
- Aurore Rodier, 2ème Adjointe présente les devis concernant la publicité des Marchés Nature de cet été. Une parution pourra être faite sur le Journal de Millau en plus du Midi-Libre Centre presse comme l'année dernière. Le devis pour la parution sur le Journal de Millau 90.80€ HT/parution (5 parutions 544.80€ TTC) et le devis pour le Centre Presse/Midi-Libre est de 547.20€ TTC pour 7 parutions.
- Alexis Castan, 1^{er} Adjoint informe que le poteau incendie à côté du Monument aux Morts doit être changé et présente les différents devis des entreprises.

Devis Conte : 4476€TTC

Devis Inéo: 3996€ TTC

- Jean-Michel Arnal, le Maire informe qu'une réunion de présentation de la fusion des 2 communautés de communes aura lieu le 16/07/2024 à 20h30.
- Jean-Michel Arnal, le Maire informe qu'une réunion sur la restauration scolaire aura lieu le 5 juillet à 9h à Vezins de Lévézou

• Jean-Michel Arnal, le Maire présente les différents devis pour la mise en place de films solaire à l'O Terradou afin de protéger les produits derrière les vitres.

Devis LS Déco : 1462.08€ TTC Devis Ixthus : 2268€ TTC

 Jean-Michel Arnal, le Maire propose la mise en place d'un règlement pour le transport scolaire effectué par la Commune pour la rentrée de septembre 2024

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 27 juin 2024

- 1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 16 mai 2024
- 2. Délibération portant création d'un emploi permanent
- 3. Nouveau Plan de financement suite à l'attribution du Fonds Vert
- 4. Délibération autorisant la création d'un compte sur le service public des impôts professionnel pour la déclaration de la TVA sur le budget principal
- 5. Délibération accordant la vente du terrain d'une surface de 37m² à Dufour /Trémolet au Lotissement et détermination du prix de vente au m² lotissement la Croix de Millau
- 6. Convention de Mise à disposition de l'agent technique à la commune de vezins pour aider à la préparation des repas
- 7. Délibération sur la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme changement de logiciel et approbation des Conditions Générales d'Utilisation
- 8. Délibération sur la cession d'un morceau de la parcelle AE 755 à la Za de la Glène pour la création de l'entrée de la zone
- 9. Délibération renouvellement de la mise à disposition de la Maison Natale Jean-Henri Fabre
- 10. Délibération du transfert de compétence de l'éclairage public de la commune au Sieda
- 11. Délibération adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la fourniture de l'électricité et du gaz
- 12. Convention Route Départementale 911 Création d'un ouvrage cadre 2x2 entre la commune de Saint-Léons, le Département et le GAEC D'Astres

Secrétaire de Séance

DELITAS Eric

Le Maire